**Le cancer du côlon est le deuxième cancer le plus courant en Ontario**

*En cas de détection précoce de la maladie, 9 personnes sur 10 peuvent être guéries*

**Date (VILLE, Ont.) –** Mars marque le mois de sensibilisation au cancer du côlon et le [PROGRAMME RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE], en partenariat avec Santé Ontario (Action Cancer Ontario), encourage les Ontariens âgés de 50 à 74 ans à discuter du dépistage du cancer du côlon avec leur médecin de famille ou leur infirmier praticien.

Le dépistage du cancer du côlon en Ontario est devenu facile grâce à la mise en place du test immunochimique fécal (TIF) en 2019. Le TIF est un test de dépistage gratuit à réaliser à domicile qui est offert dans toute la province aux Ontariens admissibles par l’entremise de ContrôleCancerColorectal, le programme de dépistage structuré du cancer du côlon de l’Ontario.

Le TIF est un test sûr et indolore visant à déceler la présence d’infimes quantités de sang dans vos selles qui pourraient être causées par un cancer du côlon ou des polypes précancéreux (excroissances anormales sur la muqueuse du côlon ou du rectum susceptibles de se transformer en cancer au fil du temps). Les personnes ayant obtenu un résultat anormal au TIF doivent passer une coloscopie dans les huit semaines suivant leur résultat.

***[Note à l’intention des régions – indiquer les statistiques locales si elles sont pertinentes]***

[ESPACE RÉSERVÉ AUX RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉVÉNEMENTS rÉgionaux visant À PROMOUVOIR LE dÉpistage]

[ESPACE RÉSERVÉ À la CITATION D’UN PORTE-PAROLE RÉGIONAL]]

Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès imputable au cancer en Ontario (il représente la deuxième cause de décès imputable au cancer chez les hommes et la troisième chez les femmes). D’après les recherches, près de 70 pour cent des personnes recevant un diagnostic de cancer du côlon n’ont pas d’antécédents familiaux de la maladie.

On estime qu’en 2019, environ 9 100 personnes en Ontario (environ 4 900 hommes et 4 200 femmes) ont reçu un diagnostic de cancer du côlon et 3 150 Ontariens (1 650 hommes et 1 500 femmes) sont décédés des suites de cette maladie.

« Le cancer du côlon apparaît généralement plus tard dans la vie - plus de 90 % du temps chez les personnes de plus 50 ans » déclare la Dre Catherine Dubé, responsable clinique de ContrôleCancerColorectal, Santé Ontario (Action Cancer Ontario). « Beaucoup ne se rendent pas compte que le cancer du côlon peut toucher toute personne de plus de 50 ans, même si aucun membre de leur famille n’en a été atteint. »

Le programme ContrôleCancerColorectal offre des dépistages du cancer du côlon à deux groupes distincts en Ontario : les personnes présentant un risque moyen et celles présentant un risque accru.

* ContrôleCancerColorectal recommande que les personnes présentant un risque moyen et ne manifestant aucun symptôme de cancer du côlon se fassent dépister à l’aide d’un TIF tous les deux ans.
  + « Risque moyen » désigne les personnes âgées de 50 à 74 ans n’ayant pas de parent au premier degré (parent, frère/sœur ou enfant) ayant reçu le diagnostic de cancer colorectal.
* ContrôleCancerColorectal recommande que les personnes présentant un risque accru et ne manifestant aucun symptôme de cancer du côlon passent une coloscopie. Ces personnes devraient effectuer une coloscopie à partir de 50 ans, ou dix ans avant l’âge auquel le membre de leur famille a reçu un tel diagnostic, selon la première de ces éventualités.
  + « Risque accru » désigne les personnes ayant des antécédents familiaux de cancer du côlon, avec notamment au moins un parent au premier degré ayant reçu le diagnostic de cette maladie.

Les personnes âgées de 50 à 74 ans doivent discuter avec leur médecin de famille ou leur infirmier praticien au sujet du dépistage du cancer du côlon, notamment pour savoir si le TIF convient à leur situation. Les personnes n’ayant pas de médecin de famille ni d’infirmier praticien peuvent appeler Télésanté Ontario au 1.866.828.9213, ou se rendre dans une caravane de dépistage mobile, là où elles se trouvent ([www.cancercareontario.ca/fr/trouver-services-cancerologie/depistage-mobile](http://www.cancercareontario.ca/fr/trouver-services-cancerologie/depistage-mobile)). Les personnes vivant dans une communauté des Premières nations peuvent se rendre dans un centre de santé ou à un poste de soins infirmiers pour vérifier leur admissibilité à recevoir une trousse de TIF.

LifeLabs enverra par courrier une trousse de TIF aux Ontariens admissibles à l’adresse de leur choix à la suite d’une demande effectuée par le médecin de famille ou l’infirmier praticien (ou par l’intermédiaire de Télésanté Ontario). Une fois le test réalisé par le participant, le TIF peut être retourné par courrier au laboratoire ou déposer dans un centre de service aux patients LifeLabs (<http://locations.lifelabs.com/>).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [site Web régional ou www.cancercareontario.ca/fr/ccam].

[Espace réservé aux observations finales/à une citation du porte-parole des programmes régionaux de cancérologie]

**[Insérer un paragraphe passe-partout de la région]**

-30-

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**[Insérer les coordonnées régionales]**

*English version available.*